



## **MAIRIE DE CHAMALIERES**

**L'an deux mille treize le vingt-et-un du mois de février,**

**Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du Jeudi 14 février 2013, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.**

*Etai<sup>ent</sup> présents :* M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoint, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle CHANELLE. M. Marc BAILLY, Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Monique COURTADON, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, Mme Françoise TARRIN, M. Claude AUBERT, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, M. Elie NIASME, Mlle Marion CANALES, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL, M. Pierre BORDES.

*Absents excusés :* M. Marc SCHEIBLING (pouvoir à M. Alain BRESSON), M. Claude BARBIN, (pouvoir à M. Xavier BOUSSET), Mlle Christine ROGER (pouvoir à Mme Marie Anne BASSET).

*Absent :* M. Luc CONDAMIN.

*Mlle Marion CANALES ayant été désignée Secrétaire de Séance.*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012**

*M. Eric SPINA étant arrivé à 20H50 n'a pu participer à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2012.*

### **INFORMATIONS GENERALES**

Monsieur le Maire présente les informations générales :

#### **I | BAISSÉ ANNONCÉE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

Le mardi 12 février dernier, le gouvernement a annoncé devant les élus du Comité des Finances Locales (CFL) une baisse conséquente des dotations d'Etat.

En effet, les concours financiers de l'Etat aux collectivités vont diminuer de 1,5 milliards d'euros en 2014 et d'autant en 2015, alors que la loi de programmation des finances publiques votée fin 2012 prévoyait deux baisses de 750 millions.

Il faut se rappeler que le 5 octobre 2012, le Président François HOLLANDE avait pourtant annoncé lors des États généraux de la démocratie territoriale, « *un pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités* ».

L'Association des Maires de France évoque « un coup de massue sans précédent contre les collectivités » considérant que cette baisse des dotations aura un impact direct sur les services à la population, sur l'investissement public et donc sur l'économie locale ».

La diminution des dotations de l'Etat va entraîner des conséquences non négligeables sur les budgets notamment en termes d'investissements. Par ailleurs, de nouvelles charges viendront grever le budget des communes sans être toutefois compensées.

### **II| EN PARALLELE, LE GEL DES COMPENSATIONS DE CLERMONT COMMUNAUTE DANS UN CONTEXTE FINANCIER POURTANT FAVORABLE A L'EPCI**

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2013 présenté en Conseil communautaire le 15 février dernier, le Président de Clermont communauté évoque une situation « confortable » en termes de recettes pour l'année 2013.

En effet, la progression des bases fiscales est estimée à 2 % et sera vraisemblablement actualisée à la hausse après la notification définitive par les services fiscaux.

Par ailleurs, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une des composantes de la Contribution Economique Territoriale remplaçant la taxe professionnelle, est en forte progression par rapport à 2012, + 8 %, soit un produit fiscal supplémentaire de 1,8 millions d'euros.

Si l'on ne peut que se réjouir de voir que les entreprises du territoire sont en situation de création de richesse alors que le contexte national n'est pas dans cette perspective favorable, force est de constater que l'augmentation des bases taxables et donc, du produit fiscal direct que perçoit la Communauté d'agglomération, ne fait l'objet d'aucune redistribution au profit des communes membres.

Bien au contraire ! Le montant de l'attribution de compensation est resté inchangé à 2,4 millions d'euros par an alors que le produit de la fiscalité économique encaissé par l'EPCI et correspondant à notre commune est de plus de 4 millions d'euros.

C'est sans compter la fiscalité additionnelle instaurée en 2011 et le transfert de la part départementale de taxe d'habitation qui alimentent les caisses de la structure intercommunale, alors même qu'il s'agit d'une ponction supplémentaire sur le contribuable chamaliérois et de chacune des communes membres de l'agglomération.

Il faut également signaler des recettes supplémentaires en matière de versement transport pour le SMTC qui auront un impact favorable sur le budget communautaire, et tout ceci encore sans aucun effet redistributif pour les communes.

En contrepartie, Clermont Communauté dévoile déjà et sans grande surprise de nouvelles hausses de fiscalité ou de redevance en 2014 et pour les années à venir :

- augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) liée à l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères dans le cadre de la mise en service de l'incinérateur à l'automne prochain,
- hausse continue de la redevance assainissement pour financer le schéma directeur d'assainissement (84 millions d'euros) jusqu'en 2021.

### III | CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Parallèlement, la réforme des rythmes scolaires va venir impacter fortement le budget communal, le surcoût étant évalué à près de 200 000 euros.

En effet, le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, dont le projet initial avait été rejeté le 8 janvier par le Conseil Supérieur de l'Education, a été publié le 26 janvier au journal officiel, sa circulaire d'application ayant été publiée le 7 février dernier.

Suite à une demande de l'Association des Maires de France auprès du Ministre de l'Education Nationale, les communes ont pu bénéficier d'un mois supplémentaire pour arrêter leur décision : en effet, il avait été prévu initialement que les Maires devaient répondre avant le 1<sup>er</sup> mars sur la mise en œuvre de la réforme en 2013 ou sur son report en 2014.

Dès le 18 janvier dernier, les conseils d'administration de l'association des Maires et Présidents de Communautés de communes du Puy-de-Dôme et de l'association des Maires ruraux du Puy-de-Dôme ont adopté une motion soulignant notamment que *« si les élus locaux peuvent adhérer à l'objectif de la réforme visant une meilleure adaptation de l'école au rythme de l'enfant, ils ne peuvent qu'exprimer les plus grandes réserves sur la mise en œuvre de cette réforme dans la précipitation et notamment sur le manque d'évaluation des aspects financiers »*.

Au vu des enjeux d'une telle réforme, une table ronde a été organisée à Chamalières en présence des membres de l'inspection académique, des directeurs et des représentants élus des parents d'élèves. Cette rencontre, organisée le 7 février dernier et à laquelle ont participé une soixantaine de personnes, a permis de faire le point sur les conséquences de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et de faire une évaluation sur les répercussions financières, humaines et pratiques à Chamalières.

Cette table ronde a fait ressortir que le manque de temps et de visibilité d'une part, et le manque de moyens financiers, humains et matériels d'autre part, ne permettaient pas la mise en œuvre réfléchie de la réforme ni la mise en place d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013.

S'il n'est pas question de remettre en cause la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant, il semble toutefois que cette réforme soit inapplicable en l'espèce au vu des moyens mobilisables à si courtes échéances.

Cette position est également partagée par Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon qui a annoncé mardi 19 février dernier attendre 2014 pour mettre en œuvre cette réforme au sein de sa Ville, en estimant *« qu'il faut du temps pour que les choses puissent se faire de manière efficace »*.

Quant au Maire de Paris, Bertrand Delanoë, il est encore dans l'expectative.

Dans ces conditions, et comme nous devons, avant le 31 mars, statuer sur le calendrier de mise en œuvre de cette réforme (rentrée 2013 ou 2014), le conseil municipal est officiellement saisi ce soir de la décision à prendre : soit appliquer cette réforme des rythmes scolaires dans les écoles de Chamalières dès la rentrée de septembre 2013, soit demander un report à la rentrée 2014.

#### **IV | SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL**

Lors des grèves des 31 janvier et 12 février derniers, la Ville de Chamalières a mis en œuvre le dispositif de Service Minimum d'Accueil au sein de nos 3 groupes scolaires. Plus précisément, lors de ces journées, ont été accueillis et pris en charge 156 enfants au sein de nos écoles. TF1 s'en est d'ailleurs fait l'écho lors d'un reportage le 12 février au sein de l'école Montjoly ; les élèves clermontois étant par ailleurs accueillis au sein d'un gymnase.

Nous concernant, nos services des affaires scolaires et des ressources humaines ont été très réactifs et ont mis en place en très peu de temps les conditions optimales pour accueillir les enfants. En effet, les enfants ont été encadrés toute la journée par des personnels de la Ville et par des vacataires qui travaillent déjà au sein de nos structures (restaurants scolaires et garderies) permettant ainsi que les enfants soient dans des conditions optimales d'accueil et de sécurité.

#### **V | ETUDE SUR LES LOGEMENTS VACANTS : UNE DEMARCHE PARTENARIALE INNOVANTE**

Depuis plusieurs mois, une étude partenariale avec les organismes institutionnels de l'Etat a été lancée sur le parc des logements vacants sur notre commune.

A cet effet et à mon initiative, ont été réunis le 1<sup>er</sup> février dernier les interlocuteurs concernés par cette problématique des logements vacants, à savoir l'INSEE et la DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP) en présence d'Alain BRESSON, Bertrand MARTIN-LAISNE, Rodolphe JONVAUX et des services municipaux.

Cette rencontre a permis de clarifier les éléments de langage sur ces notions, présenter et expliquer les statistiques, réfléchir à une démarche de recensement et d'actions à lancer à l'attention des propriétaires.

Au sens de la DRFIP les locaux vacants sont les locaux inoccupés depuis au moins cinq ans consécutifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Depuis la loi de Finances 2013, le délai d'inoccupation des logements est ramené à **2 années** consécutives.

#### **Sont ainsi recensés au 1/01/2012 sur notre commune :**

- **24 071 locaux** (logement d'habitation + garages + dépendances + parkings + commerces)
- **dont 11 702 logements**
- **2 267 locaux** sont vacants,
- **1 316 logements** sont vacants dont environ 50 % ne rentrent pas dans la catégorie des logements taxés à la THLV (locaux vacants depuis moins de 2 ans, mutation de propriétaire depuis moins de 2 ans...),

**En termes statistiques**, il est intéressant de mentionner que, sur la période 2008/2011, le nombre de locaux vacants a diminué de 20 % sur Chamalières tandis que cette baisse n'est que de 3 % sur Clermont-Ferrand.

Cette diminution est liée notamment à la mise en place de la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) entérinée par notre Conseil Municipal en date du 22 septembre 2006.

Avec les modifications apportées par la Loi de Finances 2013, ce sont 598 logements qui deviennent taxables.

La DRFIP a également confirmé que le taux de vacance sur la Commune de Chamalières n'était en aucun cas inquiétant et que 2/3 des logements considérés comme vacants au 1<sup>er</sup> janvier faisait l'objet d'une rotation chaque année.

Dans le cadre de cette réunion, nous sommes convenus des actions suivantes à mener en partenariat :

- **une campagne de courriers adressés aux propriétaires des logements va être réalisée par la DRFIP** au printemps prochain pour les informer des modifications apportées par la Loi de Finances 2013,
- **la commune établira un questionnaire anonyme** à l'attention des propriétaires de logements vacants et qui sera envoyé en septembre/octobre,
- **concomitamment, l'étude se poursuit avec le recensement précis et sa cartographie.**

## **VI | COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE**

Les membres de la Commission d'indemnisation amiable dans le cadre des travaux de l'avenue Joseph Claussat se sont réunis mercredi 13 février dernier, sous la présidence de Maître DAVID. Ils ont ainsi examiné 9 dossiers de demandes de provisions pour la période allant de juillet à décembre 2012.

Suite à l'avis de la Commission relatif à ces demandes de provision, un rapport sera soumis lors du Conseil municipal du 28 mars prochain.

## **VII | LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS**

### **• Travaux de voirie Avenue Joseph Claussat**

L'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (EDF, France Télécom et réseau câblé) est en bonne voie d'achèvement. Les travaux de voirie proprement dit vont débuter courant mars.

### **• Avenue de Royat : aménagement piétons (en face de la poste)**

Deux radars pédagogiques seront installés sous huitaine dans l'axe de l'îlot.

### **• Aménagement du nouveau cimetière construction du mur**

Malgré les intempéries, les travaux de construction du mur périphérique ont bien avancé : le pourcentage de réalisation peut être évalué à environ 40 %.

- **Aménagement sous le viaduc SNCF**

Dans la continuité de l'aménagement de ce secteur, les travaux de nettoyage et de revêtement en enrobés sous les arches sont terminés et ce, pour un montant total de 49 000 €.

- **Carrefour Avenue de VILLARS / Avenue de Fontmaure**

Les travaux d'aménagement de la sortie du parking sont terminés. Les feux de signalisation équipés d'un système de détection des véhicules seront opérationnels dès le week-end prochain. Le coût total de cette opération est de 37 600 € TTC.

- **Hôtel de Ville**

Les travaux de construction de l'ascenseur sont en bonne voie : la mise en place du pylône d'ascenseur est terminée et les portes palières sont en place. Les passerelles et la machinerie d'ascenseur seront posées dès la fin du mois de février. En ce qui concerne les aménagements intérieurs, les premiers travaux sont envisagés mi-mars.

Les conseils Municipaux des 28 mars, 18 avril et 27 juin prochains auront lieu au Centre Courty dans l'espace réservé au scrabble. Pendant cette période, les mariages seront célébrés également au Centre Courty dans la partie réservée aux échecs.

- **Travaux rue de l'Ecorchade aux abords de la clinique des six lacs**

Une participation financière de 50 % du montant de l'opération a été demandée au groupe Orpéa pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie aux abords de la clinique. Le conseil d'administration du groupe n'ayant pas accepté le principe de contribution au financement de l'aménagement, il a été décidé de limiter les travaux prévus initialement dans le projet du groupe ORPEA.

- **Suppressions du passage a niveau pour voitures n°358 et du passage a niveau pour piétons n°359**

Le Conseil du municipal du 30 août 2012 avait donné un avis favorable au projet de suppression du **passage à niveau pour voitures n°358** sous réserve que Réseau Ferré de France prenne des dispositions afin que le signal sonore soit adapté aux piétons et, que des modifications techniques soient effectuées. Cette suppression a été actée par un arrêté préfectoral du 12 décembre 2012. Alain BRESSON a rencontré le 23 janvier dernier les services de RFF afin de faire le point sur ce dossier : le passage piétons sera autorisé avec la mise en place d'un dispositif de sécurité adapté.

Concernant le **passage à niveau pour piétons n°359**, le Conseil municipal du 30 août 2012 avait émis un avis défavorable à sa suppression. Un arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 est venu supprimer ce passage pour piétons. Toutefois, à la demande de la Commune, la sécurisation de la traversée du Pont de l'Hermitage sera réalisée par RFF.

Un courrier a été adressé à chaque personne qui s'était manifestée lors de l'enquête publique de juin 2012, l'informant des dispositions et actions qui seront mises en place par RFF dans les prochains mois.

- **Accessibilité des secours pompiers quartier de l'Hermitage**

Le 16 janvier dernier, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme a procédé à une visite technique et à un essai d'accessibilité avec un Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR) sous le pont SNCF rue des Rapeaux, en présence d'Alain BRESSON.

Cet essai d'accessibilité a démontré la possibilité de franchissement du tunnel par un FPTSR. En conséquence de quoi, il apparaît qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la création d'une nouvelle voie d'accès de ce quartier à travers l'emprise du lycée.

### **VIII | CESM**

La restitution finale des travaux du Conseil Economique et Social Municipal aura lieu à l'occasion d'un Conseil municipal spécifique le 18 avril 2013. Cette séance sera consacrée à la présentation des travaux aboutis des commissions « prévention et sécurité », « attractivité et cadre de vie » et, « réaménagement du centre bourg ». A l'issue de cette séance, le CESM suspendra ses travaux jusqu'aux élections municipales de 2014.

### **IX | CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni. Au programme de cette réunion, un travail sur le thème du Patrimoine naturel de Chamalières et la préparation de différentes activités et de visites.

Par ailleurs, le 10<sup>ème</sup> Anniversaire du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 4 octobre 2013 à 18 heures à la salle Municipale du Carrefour Europe.

### **X | POLE ADOS**

Dans le cadre du pôle ados/jeunesse, des formations aux gestes de premiers secours destinées aux 12/17 ans ont été mises en place.

Une première session de formation vient de s'achever. Elle a été dispensée par la Protection Civile. Une prochaine session est programmée en avril et devant le succès rencontré par cette action de formation, nous envisageons de mettre en place une ou deux nouvelles sessions supplémentaires d'ici la fin de l'année.

### **XI | LIVRET D'ACCUEIL DANS LES ECOLES MATERNELLES**

Lors de l'élaboration de la charte ATSEM, tant les services de l'Inspection d'Académie, les enseignants, que les ATSEM avaient émis le souhait de poursuivre ce travail de concertation et étaient convenus de réfléchir à l'élaboration d'un livret d'accueil en école maternelle.

A cet effet, une première matinée de concertation s'est déroulée le 6 février dernier en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge des écoles maternelles, de Michelle Clément et, de l'ensemble des enseignants et des ATSEM des écoles maternelles de Chamalières.

### **XII | JUMELAGE CHAMALIERES-GERETSRIED**

L'assemblée générale de l'association Chamalières Geretsried a eu lieu jeudi 14 février dernier. Lors de cette réunion a été abordé notamment le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage. Les festivités à Chamalières auront lieu du 29 mai au 2 juin 2013, en même temps que la fête communale. Une délégation de 200 personnes est attendue de Geretsried, Nickelsdorf et Pusztavám.

### **XIII | COMMUNICATION - REFONTE DU SITE INTERNET**

Comme prévu, l'ouverture du nouveau site internet de la Ville de Chamalières sera effective le 28 février prochain.

Ce chantier étant bientôt terminé, les services vont travailler désormais à la réalisation d'un intranet qui sera réservé aux agents et qui leur permettra d'accéder aux différentes informations de la collectivité (informations statutaires, vacances de postes, informations relatives au Comité des Œuvres Sociales...).

### **XIV | INAUGURATION DE « L'ESPLANADE DES JUSTES PARMIS LES NATIONS »**

Compte tenu que Chamalières compte trois « Justes parmi les Nations » reconnus par le Comité Français Yad Vashem, Paul HERITIER, Jean et Marie CREON, parents de Christiane CREON, Conseillère Municipale, j'ai naturellement participé le 12 septembre dernier à l'Hôtel de Ville de Paris, au lancement du réseau « Villes et Villages des Justes de France » organisé par le Comité français pour Yad Vashem.

Afin de concrétiser notre adhésion à ce réseau, l'esplanade située entre le Centre Courty et l'entrée du Musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation, va être nommée « Esplanade des Justes parmi les Nations », le samedi 27 avril à 18H30, lors de la veillée de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, juste avant que nous nous rassemblions pour la cérémonie au Carrefour des Martyrs à 20H00.

A cette occasion, une plaque avec un texte choisi de Simone Veil sera dévoilée avec les représentants de Yad Vashem.

### **XV | PATRIMOINE ET ACTION CULTURELLE**

Suite à la donation du Docteur CHATIN, la Ville de CHAMALIERES possède 49 tableaux du peintre Victor CHARRETON. 40 de ces tableaux feront l'objet d'une exposition du 23 mars au 7 avril 2013 à la salle du Carrefour Europe. Le vernissage est prévu le samedi 23 mars à 11H.

Par ailleurs, des visites de cette exposition sont organisées à destination des établissements scolaires de l'agglomération, des bénéficiaires Age d'Or du CCAS ou encore d'autres groupes associatifs.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Rapport N°1 : Calendrier de mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires**

Le Conseil municipal se prononce sur l'application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de Chamalières reportée à la rentrée 2014. Cette demande de report sera adressée au DASEN.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N°2 : Transfert provisoire de la salle des Mariages et de la salle du Conseil Municipal**

Le Conseil municipal approuve le transfert, pendant la période des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de la salle des Mariages et de la salle du Conseil



Municipal dans les salles du Centre Courty sis 2 avenue Raymond Bergougnan à Chamalières,  
Le Conseil municipal accepte que soient déplacés les symboles de la République en présence desquels doivent se dérouler les cérémonies de mariages et les débats du Conseil Municipal.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Rapport N° 3 : Délégation de missions du Conseil municipal en matière de marchés publics**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**TRAVAUX**

**Rapport N° 4 : Travaux sur bâtiments et voirie : demande de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du CTDD (Contrat Territorial de Développement Durable) pour l'année 2013**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat et du Conseil Général en vue de la réalisation de travaux estimés à :

- sur les groupes scolaires : 283 444,82 € HT
- sur les bâtiments communaux : 344 481,60 € HT
- pour les aménagements de voirie et enfouissement de réseaux : 89 464,88 € HT

Soit un total de **717 391,30 € HT**, au titre de l'année 2013.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de mise en concurrence réglementaire et à signer les marchés correspondants avec les attributaires.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**URBANISME**

**Rapport N° 5 : Acquisition d'un terrain chemin des Littes : propriété BOISMENU**

Acquisition d'un terrain Chemin des Littes (propriété BOISMENU) cadastré n°707 section AK d'une superficie de 131 m<sup>2</sup>, pour un prix de 13 100 €. Les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Commune.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et les documents afférents à cette acquisition.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **TARIFS**

### **Rapport N° 6 : Détermination du prix du m<sup>3</sup> d'eau pour l'année 2013 - part communale**

Approbation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la part communale en 2013, qui resteront inchangés, comme suit :

- 0,1900 € HT / m<sup>3</sup> (0,2004 € TTC) pour le prix de l'eau
- 0,2216 € HT / m<sup>3</sup> (0,2371 € TTC) pour le prix de l'assainissement

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Rapport N° 7 : Principe du maintien, à titre individuel, du montant indemnitaire suite à l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à maintenir le montant du régime indemnitaire antérieur plus favorable, à titre individuel, pour les agents appartenant aux grades suivants :

- adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- assistant socio-éducatif
- opérateur des activités physiques et sportives
- adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N° 8 : Modification du tableau des effectifs**

Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain et suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **SUBVENTIONS**

### **Rapport N° 9 : Subvention exceptionnelle à l'Arc Club Chamalières**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Arc Club Chamalières destinée au financement d'équipements de sécurité. Cette dépense est imputée au budget de l'année en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N° 10 : Subvention exceptionnelle à l'association les Gazelles Arvernes**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Les Gazelles Arvernes destinée au financement de la course humanitaire la SENEGAZELLE à laquelle une chamaliéroise va participer. Cette dépense est imputée au budget de l'année en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N° 11 : Subventions complémentaires aux associations**

Attribution de subventions pour un montant total de 3 500 €. Inscription de ces subventions au budget primitif 2013.

	2012		2013 - PROPOSITION		
	Foncti	Excep	fonctionnement	exceptionnelle	autres apports municipaux
<i>Chamalières Athlétisme</i>	2 000 €		2 000 €		Mise à disposition des installations complexe Claude Wolff + mise à disposition de personnel 105H/an : 2300 €
<i>Le Goût de Vivre</i>			500 €		
<i>France Baobab</i>	1 000 €		1 000 €		

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **Rapport N° 12 : Débat d'orientation budgétaire pour 2013**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2013.

**PREND ACTE**

#### **Rapport N° 13 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013 - Budget principal et budgets annexes eau, assainissement et stationnement**

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT qui encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent suivant les tableaux ci-après :

#### **BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2012	25 % des crédits ouverts avant vote BP 2013
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	224 052,63	56 013,15
<i>204 - Subventions d'équipements versées</i>	87 886,00	21 971,50
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	3 294 873,16	823 718,29
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	3 435 674,09	858 918,52
<i>27- Autres Immobilisations financières</i>	172 000,00	43 000,00
<i>Opération 35 - Hôtel de Ville</i>	405 597,60	101 399,40
<b>TOTAL</b>	<b>7 620 083,48</b>	<b>1 905 020,86</b>

## **BUDGET ANNEXE EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitres Budgétaires</b>	<b>Crédits ouverts en 2012</b>	<b>25 % des crédits ouverts avant vote BP 2013</b>
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	27 282,20	6 820,55
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	784 201,41	196 050,35
<b>TOTAL</b>	<b>811 483,61</b>	<b>202 870,90</b>

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitres Budgétaires</b>	<b>Crédits ouverts en 2012</b>	<b>25 % des crédits ouverts avant vote BP</b>
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	110 904,32	27 726,08
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	383 949,63	95 987,40
<b>TOTAL</b>	<b>494 853,95</b>	<b>123 713,48</b>

## **BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitres Budgétaires</b>	<b>Crédits ouverts en 2012</b>	<b>25 % des crédits ouverts avant vote BP</b>
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	23 400,00	5 850,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 400,00</b>	<b>5 850,00</b>

Ces montants ventilés par chapitre correspondent à la limite maximale permettant d'engager et mandater, en tant que de besoin, les crédits relatifs au programme d'investissement 2013 avant le vote du budget primitif 2013.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N° 14 : Autorisation d'acquisition de biens dans le cadre de la levée d'option du contrat de crédit bail des parcoville**

Dans le cadre des quatre parcs de stationnement de type parcoville, situés Square de Verdun, le contrat de crédit-bail entre la Ville de Chamalières et FLOBAIL/SLIFERGIE a pris fin le 31 décembre 2012. Ce contrat de crédit-bail prévoyait dans son article n°15 « Promesse de vente » la possibilité pour le crédit bailleur de lever la promesse de vente au terme de la durée du contrat.

Le Conseil municipal décide de lever cette promesse de vente auprès de DEXIA, FLOBAIL dont le dossier a été déposé auprès de l'étude notariale VH 15 Notaires, sis 15 avenue Victor HUGO à PARIS 16<sup>ème</sup> et d'acquérir les biens stipulés dans celui-ci. Le prix de vente final s'élève à 0,15 € accompagné des frais liés à la signature de l'acte notarié.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N° 15 : Garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPHIS du Puy de Dôme pour l'opération « Les Berges de la Tiretaine » 37 boulevard Berthelot**

La garantie de la commune est accordée pour 4 emprunts d'un montant total de 3 150 000 € contractés par l'OPHIS du Puy de Dôme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de conduire une opération de construction de 20 logements située « Les Berges de la Tiretaine » 37, boulevard Berthelot à CHAMALIERES.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Rapport N° 16 : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelle et du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon à l'EPF/SMAF**

Le Conseil municipal donne son accord sur les adhésions de la Communauté de Communes du PAYS DE CAYRES PRADELLES et du SYNDICAT MIXTE DES VALLEES de la VEYRE ET DE L'AUZON à l'Etablissement Public Foncier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **Rapport N° 17 : 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée**

Le Conseil municipal répondant à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), saisit l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler son attachement à la relation franco-allemande et à son jumelage avec GERETSRIED. Dans ce cadre, il réaffirme l'engagement pris le 30 juillet 1983 par la signature du serment du jumelage unissant les deux territoires.

Le Conseil municipal reconnaît et salue le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes des deux pays, notamment dans le cadre des jumelages des deux villes.

Le Conseil municipal conscient que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, souligne la nécessité d'ouvrir les échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire des jumelages et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **DECISIONS**

- 2012-06 : Programme investissement 2012 - Budget Commune - Réalisation emprunt Crédit Agricole 650 000 €
- 2012-07 : Programme investissement 2012 - Budget Annexe Assainissement - Réalisation emprunt Crédit Agricole 45 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H06

FAIT A CHAMALIERES,  
Le 22 FEVRIER 2013

**Le Maire**



**Louis GISCARD d'ESTAING**